



D.2025.10.08.1.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

1 - LIGNE C - LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.4 – Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2024 01634 M – Travaux de la protection anti-intrusion des ouvrages de transition - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise CASTEL ET FROMAGET

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la Déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2021.12.15.1.1.1 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'avant-projet de l'opération Connexion Ligne B et a arrêté la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Connexion Ligne B à 227 M€ HT (valeur janvier 2017), ainsi que son calendrier de réalisation actualisé, prévoyant une mise en service en septembre 2027.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.2 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération Connexion Ligne B et l'a arrêté à 249,3 M€ HT (valeur janvier 2017).

Le présent marché est passé dans le cadre de l'opération pour la construction de la Connexion Ligne B (CLB) du métro. Il a pour objet les Travaux de construction de la structure de protection anti-intrusion sur les ouvrages de transition réalisés à la suite des travaux de génie civil.

Plus particulièrement, il s'agit des travaux de :

- Charpente métallique formant la structure de la couverture anti-intrusion des différents ouvrages de transition (tranchée ouverte et rampe d'accès au viaduc)
- Mise en œuvre d'un grillage retardateur sur l'ensemble de la charpente complété par des tôles métalliques pleine en aluminium en parties inférieures
- Mise en œuvre de tôles d'habillages pleines en aluminium aux deux extrémités de l'ouvrage.

Le marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2124-2-1°, et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le délai global d'exécution du marché est de 12 mois à compter de sa notification

Ces travaux sont à réaliser sur la commune de Toulouse (31).

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 11/04/2025 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur Marchés Online et sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 05 juin 2025 à 12h00.

Deux candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

- Entreprise CONSTRUCTIONS SAINT-ELOI
- Entreprise CASTEL ET FROMAGET

Après analyse, les 2 candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 15 septembre 2025, attribué le marché à l'entreprise CASTEL ET FROMAGET pour un montant porté à son Détail estimatif de 538 876,60 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché CLB 2024 01634 M avec l'entreprise CASTEL ET FROMAGET.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise CASTEL ET FROMAGET le marché n° CLB 2024 01634 M concernant la protection anti-intrusion des ouvrages de transition sur la commune de Toulouse (31) pour un montant de 538 876,60 € HT porté au Détail estimatif.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché, y compris la signature des avenants conclus sans incidence financière ou avec une incidence financière inférieure à 5% du montant du marché, ainsi qu'à la résiliation éventuelle du marché.

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES